



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 9 - Plan d'actions 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Nous remarquons l'effort de l'administration de notre collectivité pour communiquer sur les écarts existants entre les femmes et les hommes: la mise en place de groupe de réflexion, les propositions de formations-colloques sur le thème du sexisme, la désignation des référents de groupe de travail etc.

Ce travail de longue haleine est nécessaire pour accompagner le changement des pratiques.

Cependant, l'UNSA demande une intervention immédiate sur 2 volets:

- la diffusion du violentomètre à tous les agents de la collectivité
- la prise en compte de l'écart de salaire Femmes- Hommes dans la hausse de l'IFSE prévue au deuxième semestre

En effet, l'étude amorcée concernant l'expérience de l'agent pour une revalorisation de l'IFSE courant 2024 concernant l'expertise sur le poste, l'engagement professionnel, les évaluations professionnelles etc, sur le modèle "junior-intermédiaire-senior" doit prendre également en compte les éventuels écarts existants (à grade et poste équivalent).

Ainsi, la réévaluation proposée sera le signal concret de l'intérêt de l'Administration sur le sujet de l'égalité Femmes-Hommes.

Un travail de fond est incontournable, les inégalités doivent toutefois être réduites cette année car rien n'a été proposé dans ce sens dans le plan 2021-2023.

Enfin, nous souhaitons souligner, suite à notre remarque, la correction faite sur l'axe 2 , *évaluer, prévenir et traiter - et non traiter le cas échéant - les éventuels écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes*. Cela aurait laissé une nouvelle fois place à l'interprétation.

Nous remercions l'administration pour cette correction importante.